

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008

VOTE DES QUATRE TAXES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'an passé. Soit :

-
Taxe d'habitation : 6.64 %
Taxe foncier non bâti : 91.90 %
Taxe sur le foncier bâti : 11.32 %
Taxe professionnelle : 10.01 %

La recette ainsi obtenue sera de 352 279 €

DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Venant de recevoir les notifications officielles des dotations d'Etat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les crédits supplémentaires, en recettes et dépenses, sur le budget 2008 de la Commune à hauteur de 25 837 €uros

MAISON DES ASSOCIATIONS : FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article1)- considérant que le projet peut-être éligible au titre du FEADER, mesure 321, autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la DDAF.

Article2) arrête le plan de financement de la façon suivante : Coût total 440 000 € HT.

DGE	: 50 000 €
FRI	: 5 000 €
Réserve parlementaire	: 10 000 €
Conseil Général	: 88 000 €
FEADER	: 80 000 €
Commune	: 207 000 €

NOMINATION D'UN CONSEILLER CHARGE DE LA DEFENSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la délégation du Conseiller chargé de la défense à M. Le Maire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CLIC ET A LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Suite à la demande de subvention de 2 associations oeuvrant sur le territoire de la Commune, le CLIC et la Prévention Routière, le Conseil Municipal décide de reconduire pour le CLIC, la même subvention que l'an passé (300€) et pour la Prévention Routière de porter la subvention à 100 €.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du club de foot, l'Olympique Lautrécois. Il laisse la parole à M. MATAHRI qui a instruit le dossier et qui explique que l'association organise un tournoi le dimanche premier juin, et souhaiterait avoir la possibilité d'acheter, au nom de la Mairie, des lots et des coupes pour récompenser les vainqueurs. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100€

MISSION LOCALE : DEMANDE DE RECRUTEMENT D'UN CAE

Lors d'une précédente séance, le CM avait accepté le recrutement d'un CAE. Proposé par la mission locale, ce contrat était de 6 mois et financé à hauteur de 90 %. Considérant que le coût de ce recrutement ne grève pas de beaucoup le budget de la Commune (102.90 € par mois) et que les services techniques ont des chantiers en cours qui nécessitent une aide complémentaire, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'indemnité de 260 € pour le gardiennage de l'église. Cette indemnité sera versée à l'Abbé Maynadier.

FINANCEMENT DE DEUX SPECTACLES

La Commune a été sollicitée pour être le partenaire financier de deux spectacles. Mme COUGNENC expose les demandes.

Le premier spectacle a pour thème les droits de l'homme. La représentation aura lieu aux Ormes les 25, 26 et 27 juillet. C'est un grand spectacle qui met en scène plus de 200 figurants. Les organisateurs sollicitent une aide logistique de la Mairie et souhaiteraient une participation financière. Mme COUGNENC propose d'organiser une réunion avec les Associations de Lautrec pour trouver des bénévoles, et le CM décide, à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 500 €, et d'apporter son soutien logistique (prêt de tables, chaises, bancs, barrières...).

Le second spectacle nous est proposé par la Communauté des Communes. C'est un spectacle qui avait été retenu par le Pays de Cocagne et qui à l'origine devait se jouer sur les Communes de Puycalvel et de Montdragon. Ces dernières s'étant désistées au dernier moment, les organisateurs souhaitent trouver un autre lieu de diffusion et sollicite le Conseil. Le coût du spectacle est de 800 €, il est joué par la compagnie **Flagrant désirs**. Il se compose d'une partie gratuite en direction des écoles « **le Joueur de flûte de Hamelin** » et d'une partie payante tout public « **les Fabliaux** », farces qui s'attachent à dépeindre les mœurs de l'époque médiévale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le prix élevé, décide de refuser la prise en charge financière du second spectacle.

RÉVISION DU PLU

la Commission voirie et urbanisme, réunie le jeudi 3 avril 2008, s'est prononcée de façon favorable à la révision du PLU.

Monsieur BLANC explique qu'en effet, après plusieurs années de fonctionnement avec le PLU, il est nécessaire de revoir certains articles du règlement sujets à une interprétation trop stricte ainsi que certains zonages du territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce de façon favorable à la révision du PLU et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire le nécessaire pour lancer cette révision, en contactant les services de l'Etat compétents et si besoin, en lançant un appel à candidature pour le recrutement d'un bureau d'étude.

ACHAT DE JEUX POUR L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir passer commande :

- d'une petite maison pour la cour de récréation des maternelles soit un coût de 936 €
- de cages de foot amovibles pour la cour des primaires : 133.90 €

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT PRIMAIRE D'ELECTRIFICATION

Le Conseil Municipal, par trois abstentions et 16 voix pour, décide de nommer pour représenter la commune au sein du Syndicat primaire d'électrification :

Délégués titulaires : B. GARIBAL, D. BERTRAND ;

Délégués suppléants : Y. BLANC, D. CHAGUE ;

DESIGNATION DU DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES + BEAUX VILLAGES DE FRANCE.

Le CM valide la nomination de M. B. Garibal

TRANSFERT D'UNE LICENCE III

Le Conseil Municipal, par une abstention (M. CHAGUE) et 18 voix pour, accepte le transfert sur la Commune de CORDES de la Licence III exploitée aujourd'hui par Mme MAURIES.

NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les candidatures des Associations de la Commune, décide de retenir les six personnes suivantes pour faire partie du CCAS :

Croix Rouge : Mme SIGUIER

ADMR : M. ROGER

Les Quiétudes : M. DE LAUNAY

APAJH : Mme BENGALHEM

Les aînés : Mme MOLINIER

UDAF : Mme CAPELLE

AUTORISATION DE POURSUITES

A la suite du renouvellement du Conseil, ce dernier doit prendre une délibération qui dispense le Comptable du Trésor de solliciter l'autorisation du Maire pour l'envoi de commandements à payer. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'envoi de cette pièce ne constitue pas une

poursuite mais qu'il contribue à rendre plus rapides et plus efficaces les poursuites qui seront autorisées par l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et dispense le Comptable du Trésor de solliciter l'autorisation du Maire pour l'envoi de commandements à payer.

VOIRIE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Lors de la dernière commission Voirie et Urbanisme, a été abordée la question du recensement des chemins aujourd'hui encore privés qui devraient passer propriété de la Commune. Ce transfert de propriété permettrait à terme, une fois ces chemins revêtus, de les transférer à la Communauté des Communes pour que cette dernière en assume l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser ce recensement et à négocier auprès des propriétaires, pour l'euro symbolique, le transfert de propriété de ces chemins.

AMÉNAGEMENT URBAIN

Lors de la dernière commission Voirie et Urbanisme, la Commission a validé l'idée de recruter un Architecte Urbaniste pour élaborer un projet d'Aménagement du Village. Cet aménagement est un projet à long terme qui ne pourra se réaliser sur un mandat mais qui au contraire va s'inscrire dans le temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à procéder à un appel à candidature pour choisir le cabinet d'Architectes qui travaillera sur le projet d'aménagement du village.